DÉBUT PAGE 1

Le 25 octobre 2018

À : Député Bryan May, président du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA)

Courriel : Bryan.May@parl.gc.ca

- Le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA)

Courriel : HUMA@parl.gc.ca

- L’honorable Carla Qualtrough, ministre des Services publics, de l’Approvisionnement et de l’Accessibilité

Courriel : Carla.Qualtrough@parl.gc.ca

**Objet : Les besoins des enfants avec une hypersensibilité électromagnétique (HEM) à considérer dans le projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d’obstacles**

Monsieur le Président, Ministre Qualtrough et Membres du Comité,

Mon petit-fils de 13 ans, Tyler, n’est pas en mesure d’aller à l’école, bien qu’il le souhaite de tout coeur. Pourquoi ne va-t-il pas à l’école ? Parce que l’école en question refuse de créer une petite zone avec un accès sans fil limité dans l’école.

Il y a cinq ans, Tyler a commencé à souffrir de maux de tête et d’autres symptômes lorsqu’il était exposé à la pollution électromagnétique provenant, notamment, de points d’accès Wi-Fi à son école. Il a consulté plusieurs professionnels de la santé qui appuient la demande de l’accommoder à l’école en créant un espace dont les rayonnements d’appareils sans fil sont réduits. Un des médecins était Dr Gunnar Heuser, qui a publié récemment une étude sur l’imagerie par résonnance magnétique qui a révélé des scintigraphies cérébrales anormales chez les personnes atteintes d’une HEM NOTE DE BAS DE PAGE 1.

DÉBUT NOTE DE BAS DE PAGE 1 :

G. Heuser, et S.A. Heuser, «Functional brain MRI in patients complaining of electrohypersensitivity after long term exposure to electromagnetic fields», *Review on Environmental Health*, 2017b, vol. 32, no 3, p. 291-299.

FIN NOTE DE BAS DE PAGE 1.

La mère de Tyler et moi-même avons déposé une plainte auprès du British Columbia Human Rights Tribunal afin d’essayer d’obtenir les accommodations nécessaires pour que l’adolescent puisse aller à l’école avec ses pairs. À notre grande déception, notre demande d’audience pour cette plainte a été rejetée. Le membre du Tribunal qui a pris cette décision a expliqué que les 54 publications révisées par des pairs; un tableau résumant les revues de la littérature; et un index avec des liens et des références de scientifiques et de spécialistes médicaux était de « nature technique trop poussée », alors ils ont été rejetés comme preuves par ouï-dire.

Tout comme les accommodations pour les autres handicaps, il peut y avoir des avantages pour les personnes qui ne sont pas touchées par la HEM. Nous en apprenons de plus en plus sur les effets néfastes de ces appareils sans fil qui affectent le développement d’habiletés sociales, les apprentissages et la santé.

DÉBUT PAGE 2

Ces dernières années, depuis que Tyler a développé ces problèmes de santé, j’ai rencontré un grand nombre de personnes avec la HEM. Elles ont besoin que l’on entende leur voix. C’est pourquoi je fais appel à vous pour élargir votre sélection de témoins présents aux audiences du projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d’obstacles, pour qu’elles incluent ces voix.

C’est avec plaisir que je témoignerais par vidéoconférence. Le Comité bénéficierait également des témoignages de Frank Clegg, de Canadiens pour une technologie sécuritaire, et de Barb Payne, d’Electromagnetic Pollution Illnesses of Canada (EPIC), qui pourraient présenter une perspective nationale. La directrice d’Environmental Health Association of Manitoba, Margaret Friesen, une ancienne biologiste pour le gouvernement fédéral, qui a bénéficié d’accommodations à son milieu de travail pour soulager ses symptômes de HEM, serait également une source d’information, particulièrement en matière de littérature médicale sur la HEM.

C’est également avec plaisir que je vous fournirais les coordonnées de ces personnes ou d’autres personnes-ressources. N’hésitez pas à communiquer avec moi afin que j’offre mon témoignage devant le Comité. Merci !

Cordialement,

Janis Hoffmann

iknowjanis@shaw.ca

FIN DU FICHIER 1 DE 1.